ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19- Précisions sur les modalités de retour à l'enseignement en présentiel

Question écrite n° 28608

Texte de la question

Mme Sylvia Pinel interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la reprise de l'enseignement en présentiel dans les établissements scolaires à partir du 11 mai 2020. De nombreux parents s'inquiètent légitimement du retour en classe de leurs enfants au regard des risques sanitaires, qui ne sont malheureusement pas totalement écartés. Ils s'interrogent sur l'organisation du temps scolaire et la coordination de cette mesure avec le plan de sortie de déconfinement prévu par l'État. Toutes les régions seront-elles concernées et selon quel calendrier ? La mise en place d'un système de roulement par classes de petits groupes d'élèves semble nécessaire. En effet, de nouvelles contaminations sont à craindre en cas de rassemblement par dizaines et des heures durant dans des salles de classe non adaptées aux circonstances. D'autant plus que les enfants sont souvent des porteurs asymptomatiques du virus. Par ailleurs, le port du masque et des gants pour les plus jeunes élèves semble difficile à mettre en œuvre. De même, le respect en continu des gestes barrières par les élèves pourra poser difficulté, notamment lors du trajet jusqu'à l'établissement scolaire par ramassage scolaire, transport en commun, ou en voiture individuelle si plusieurs personnes sont à bord. En tout état de cause, la fourniture de matériel de protection en quantité suffisante pour les élèves et l'ensemble du personnel éducatif est un prérequis indispensable. Ainsi, elle souhaiterait connaître les modalités prévues par le Gouvernement pour organiser le retour à l'enseignement présentiel dans des conditions sanitaires satisfaisantes et l'interroge sur l'articulation de cette mesure avec le plan de sortie de déconfinement.

Données clés

Auteur : Mme Sylvia Pinel
Circonscription : Tarn-et-Garonne (2e circonscription) - Libertés et Territoires
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28608
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 avril 2020, page 2914
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)